

**1 – Fixation du taux d'imposition 2022**

A l'unanimité et compte tenu du taux d'évolution des bases, le conseil municipal décide du maintien des taux de fiscalité soit 41.46 % pour la TFPB et 64.50 % pour la TFNB.

**2 – Solidarité Ukraine – Attribution d'une subvention à la Fédération Nationale de la Protection Civile**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer une subvention de 500 euros dans le cadre de solidarité Ukraine à verser à la protection civile.

**Décisions du Maire :**

02/2022 – Demande de subvention DETR 2022

03/2022 – Demande de subvention départementale au titre du Fonds d'aide départemental aux équipements sportifs – Vestiaire du Football

04/2022 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes – Accessibilité Foyer des Aînés

05/2022 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes – Boulangerie

06/2022 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide aux petites communes « Grosses réparations et constructions locaux scolaires du 1er degré » - Fenêtre école maternelle

Affiché le 29 mars 2022



Le Maire,

Jean GORIOUX